

**ANNEE 2021**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 20 MAI 2021**

*Délibération n°*

**2021049**

Date de convocation : 12/05/2021

Date d'affichage : 21/05/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17  
Pouvoirs : 3  
Nombre de votants : 20

Vote : 20  
Pour : 20 (dont 3 pouvoirs)  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le

ID : 064-216401000-20210520-2021049-DE

L'an deux mille vingt-et-un, le 20 mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 avril 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents* : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Christian GARRIGUES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Maud BARRAL, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

*Absents excusés* : Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECART (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET, absente), Céline FAYS (pouvoir à Mme Laure TREMOUILLE), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER) & Ms Marc PERRIER (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Philippe BIGOTEAU.

*Secrétaire de séance* : Mme Marie ROSPIDE

**O.J n°2 : Autorisation de recruter des agents contractuels de droit public sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques**

*Rapporteur : Monsieur Le Maire*

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, afin de renforcer l'équipe des services techniques aux mois de juin, juillet et août 2021, par le recrutement de 6 agents contractuels ;

Après avoir entendu les explications données et après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

- **AUTORISE** le recrutement de 6 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, comme suit :
  - **6 adjoints techniques contractuels** (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C : pour les mois de juin, juillet et août 2021, à temps complet ;
  - **PRECISE** que la rémunération des agents sera calculée en fonction de l'indice brut minimum correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial ;
  - **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
  - **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les contrats de travail correspondants ;

Fait à Bassussarry, le 20 mai 2021.

Le Maire,

**Michel LAHORGUE**

